

SMP/AA-MD

**Mairie de Thonon-les-Bains**  
**Registre des délibérations du Conseil Municipal**  
**Séance du 20 juin 2022**

**CM20220620-26**

**TRAVAUX**

**Travaux d'entretien, d'installation des ouvrages électriques de voirie et de contrôle d'accès - Autorisation de signer les marchés**

Monsieur TISSUT, Conseiller Municipal, expose :

- VU le Code général des collectivités territoriales,
- VU le Code de la commande publique,
- VU la délibération du Conseil municipal du 24 janvier 2022 relative à la délégation consentie à Monsieur le Maire dans le domaine des marchés publics,
- VU l'avis de la Commission d'appel d'offres du 16 juin 2022,

Il s'agit de renouveler deux accords-cadres mono-attributaires avec émission de bons de commande conclus en 2018 et qui se sont terminés en juin 2022 . Les montants minimums et maximums, pour chaque marché et sur une durée totale de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022, sont les suivants :

Désignations	Montants minimums	Montants maximums
Lot 1 : Travaux d'entretien, d'installation des ouvrages d'éclairage public, des feux lumineux de signalisation, des bornes de distribution d'énergie, de basse tension, de télécommunication et de sonorisation	1 000 000,00 € HT	2 000 000,00 € HT
Lot 2 : Travaux d'entretien, d'installation des ouvrages de contrôle d'accès et de fibre optique	300 000,00 € HT	900 000,00 € HT

A l'issue de la consultation, la Commission d'appel d'offres, réunie le 16 juin 2022, a donné un avis favorable à la conclusion des marchés suivants :

Désignations	Entreprise
Lot 1 : Travaux d'entretien, d'installation des ouvrages d'éclairage public, des feux lumineux de signalisation, des bornes de distribution d'énergie, de basse tension, de télécommunication et de sonorisation	SPIE CITYNETWORKS (74370 ANNECY)
Lot 2 : Travaux d'entretien, d'installation des ouvrages de contrôle d'accès et de fibre optique	

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les marchés avec l'entreprise suscitée.



## MAIRIE DE THONON-LES-BAINS

### Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de THONON-LES-BAINS

-----  
Séance du 20 juin 2022  
-----

L'an deux mille vingt-deux, le vingt juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué régulièrement les sept et quatorze juin deux mille vingt-deux, s'est réuni à l'Espace Tully, dans la Grande Salle, sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Maire de la Ville.

#### Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux :

M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Karine BIRRAUX, M. Richard BAUD, Mme Emily GROUPI, M. Jean DORCIER (à partir de 19h10), Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Véronique VULLIEZ, M. Philippe LAHOTTE, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. René GARCIN, M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN, M. Michel ELLENA, M. Patrick TISSUT, Mme Sylvie COVAC, M. Joël ANNE, Mme Emmanuelle VUATTOUX (à partir de 19h15), M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, Mme Marie-Jo GUIGNARD-DETRUCHE, M. Franck DALIBARD, M. Jean-Louis ESCOFFIER, Mme Astrid BAUD-ROCHE, M. Arnaud BERAST.

#### Absents excusés :

Mme Nicole JAILLET, M. Jean-Pierre FAVRAT, M. Jean DORCIER (jusqu'à 19h10), Mme Brigitte MOULIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, Mme Katia BACON, Mme Deborah VERDIER, Mme Catherine PERRIN, M. Serge DELSANTE, Mme Laurence BOURGEOIS, M. Mickaël BEAUJARD, Mme Emmanuelle VUATTOUX (jusqu'à 19h15), M. Marc-Antoine GRANDO, M. Quentin DUVOCELLE.

Les membres dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter, en leur nom, par application des dispositions de l'article L. 2121-20 relatives à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales :

NOMS DES MANDANTS	A	NOMS DES MANDATAIRES
Mme Nicole JAILLET	à	M. Jean-Marc BRECHOTTE
M. Jean-Pierre FAVRAT	à	M. Joël ANNE
M. Jean DORCIER	à	M. Christophe ARMINJON
Mme Brigitte MOULIN	à	Mme Isabelle PLACE-MARCOZ
Mme Carine DE LA IGLESIA	à	M. Gérard BASTIAN
Mme Katia BACON	à	M. Michel ELLENA
Mme Deborah VERDIER	à	M. Richard BAUD
Mme Catherine PERRIN	à	Mme Sylvie COVAC
M. Serge DELSANTE	à	M. Philippe LAHOTTE
Mme Laurence BOURGEOIS	à	Mme Karine BIRRAUX
M. Mickaël BEAUJARD	à	M. Patrick TISSUT
M. Marc-Antoine GRANDO	à	M. Thomas BARNET
M. Quentin DUVOCELLE	à	M. Franck DALIBARD

Le Conseil Municipal a désigné secrétaire de séance Madame Sylvie COVAC.

Le compte rendu de la séance est affiché par extraits à la porte de la Mairie le vingt-sept juin deux mille vingt-deux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la proposition présentée.

Les signatures des Conseillers Municipaux figurent dans le registre, au feuillet de clôture de séance.

Le Maire,



Christophe ARMINJON.

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant M. le Maire de Thonon-les-Bains, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble, par voie postale ou par voie électronique ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)), dans ce délai ou à compter de la réponse de la Commune de Thonon-les-Bains, si un recours gracieux a été préalablement déposé.*